



Place Vic Abens
Boîte Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tél. +352/83 40 21-1
Fax: +352/83 40 26

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



Vianden, le 9 septembre 2025

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que l'entreprise **VINANDY** a été autorisée à exploiter un appareil de levage mobile à équipement interchangeable de la marque **KOMATSU**, du type PC228USLC-11EO, avec numéro de construction KMTPC276VSKK77480.

(arrêté du Ministre du Travail du 26 août 2025, no 3A/2025/2635/176)

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit celui à Diekirch.

Vianden, le 9 septembre 2025

le bourgmestre

le secrétaire

Two handwritten signatures in blue ink are shown. The signature on the left is over a blue circular official seal of the Ville de Vianden, which contains a coat of arms and the text "VILLE DE VIANDEN" and "Administration Municipale". The signature on the right is a cursive "Sylwia".